Envoyé en préfecture le 30/06/2026
Reçu en préfecture le 30/06/2026
Publié le
ID : 035-213503477-20260617-DELIB2026046-DE

Mairie de Val d'Izé

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Le mercredi 17 juin 2026, à 20h30, le conseil municipal régulièrement convoqué, s'est réuni en Mairie, sous la présidence de Bruno DELVA Maire.
La convocation a été adressée par voie électronique, aux conseillers municipaux, le 12 juin 2026 et affichée.

Membres élus : 23 **En fonction :** 23 **Présents :** 18

Membres présents : M. DELVA Bruno, Maire ; M. BEUNEL Julien, 1er Adjoint ; Mme BOUVET-ADAM Aurélie, 2ème Adjoint ; M. GIEUX Michel, 3ème Adjoint ; Mme HUCHET Maryse ,4ème Adjoint ; M. SUHARD Nicolas, 5ème Adjoint ; Mme DOURDAIN Laurence, 6ème Adjoint ; Mme CORNEE Patricia ; M. SOUHARD Philippe ; M. PIPARD Vincent ; Mme GAULARD Christelle ; M. HUET Stéphane ; M. HERVÉ Olivier ; Mme HERVAGAULT Sandra ; Mme GUEMAS Sophie ; M. BAZIN Rémi ; Mme DA SILVA LIMA Mélinda ; Mme PERINET Annabelle.

Membres absents : M. DUFEU Jean-Pierre a donné pouvoir à M. BAZIN Remi ; Mme NEVEU Mélanie ; M. JUGUET François-Xavier ; Mme GUILLOU Alexia ; M. BEAULIEU Antoine.

Madame Maryse HUCHET est désignée secrétaire de séance.

DELIBERATION N° 2026-046
OBJET : ETUDE - MODIFICATION DU LIEU DU SERVICE

Le Maire rappelle à l'assemblée que par délibération en date du 26 janvier 2022, elle avait décidé la mise en place d'une étude ouverte aux enfants des 2 écoles, les lundi, mardi et jeudi au sein du restaurant scolaire.
Cette organisation impliquant un nettoyage des tables le matin avant le service des repas et deux transferts : des enfants de Lucie Aubrac vers le restaurant puis un retour vers garderie, une réflexion sur le lieu du service a émergé compte tenu de classe inoccupée à l'Ecole Lucie Aubrac .
Aussi, il vous est proposé d'installer le service Etude à l'école Lucie Aubrac dès la prochaine rentrée scolaire ; cela évitera des transferts d'enfants, et leur permettra de regagner la garderie dès leurs devoirs terminés.

Vu l'avis favorable de la commission « Enfance Jeunesse »
Vu l'avis favorable de la directrice de l'école Lucie Aubrac

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **DECIDE** que l'étude ouverte aux enfants des 2 écoles sera organisée, à compter du 1er septembre 2026, dans les locaux de l'école Lucie Aubrac,
- **AUTORISE** le Maire à signer tout document permettant la mise en oeuvre de cette délibération.

MAIRIE DE VAL D'IZÉ 35 (Ille-et-Vilaine)

Pour extrait certifié conforme,
Le Maire, Bruno DELVA